



COMMUNIQUÉ

20-06-2026

Drame à Besançon : deux adolescents décèdent après une baignade dans le Doubs

La Ville de Besançon a appris avec une profonde émotion le décès de deux adolescents âgés de 15 ans à la suite d'une baignade dans le Doubs, sur le secteur Parc Micaud. Le maire de Besançon et les élus adressent leurs plus sincères condoléances à leurs familles, à leurs proches ainsi qu'à l'ensemble des personnes touchées par ce drame. Une cellule d'accompagnement psychologique a été déployée afin de soutenir la famille ainsi que les personnes présentes sur les lieux au moment des faits.

Ce tragique accident rappelle la dangerosité du Doubs et la nécessité de respecter strictement les règles de sécurité en vigueur.

Sur l'ensemble du territoire communal, sont interdits :

- la baignade dans le Doubs ;
- les sauts dans la rivière depuis les pontons, ouvrages d'infrastructure et berges.

La rivière présente en effet de nombreux dangers :

- des courants parfois très puissants ;
- des variations soudaines de profondeur ;
- des rochers et obstacles immergés difficilement visibles ;

- un risque d'hydrocution lié aux écarts de température entre l'air et l'eau.

Ces interdictions sont rappelées par un arrêté municipal en vigueur depuis de nombreuses années, réactualisé par le maire le 9 juin 2026. Elles font également l'objet d'un affichage sur plusieurs panneaux disposés le long du Doubs. La police municipale effectue régulièrement des patrouilles afin de veiller à son respect.

La Ville de Besançon appelle chacun à la plus grande vigilance :

- respecter les arrêtés municipaux en vigueur ;
- sensibiliser son entourage, en particulier les jeunes, aux risques liés à la rivière ;
- en cas d'urgence, composer le 18 ou le 112.

Face à ce drame, la prudence et la responsabilité de tous sont essentielles pour éviter que de tels événements ne se reproduisent.